

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10.05.2013



L'an deux mille treize, le 10 mai à 18h00, le Conseil municipal de la Commune de Lormes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. Fabien BAZIN, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 02/05/2013

Etaient présents : MM. BAZIN, LACROIX, PALENZUELA, PINGUET, BOURGEOT, PONS, VOILLOT, GROSJEAN, LUTREAU, BOURGEOIS, PAUL,

Absents : Procurations : M. BOURGEOT à Mme PINGUET

Excusés : MM. POINT, JEANNIN

Secrétaire de séance : Mme LUTREAU

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Point sur l'avancement des travaux à Narvau
- 2/ Etang du Goulot : fonctionnement estival 2013
- 3/ Répartition financière de l'aide aux associations 2013
- 4/ Divers projets d'investissement : demande de subvention exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur
- 5/ Point sur le logement
- 6/ Questions diverses

1/ Point sur l'avancement des travaux à Narvau

Pour mémoire, l'objectif initial du projet à savoir, la démolition du barrage, est atteint. Néanmoins, toute la partie « remise en état du site de l'ancienne retenue d'eau » reste à faire. Les boues - dont le volume est plus important que prévu - doivent impérativement s'assécher.

La dernière réunion de chantier en date du 24 avril 2013 fait le constat suivant « la fin de l'hiver et ce début de printemps furent très humides, le soleil peu présent, ce qui fait que les boues se sont peu ressuyées depuis le mois de février. A ce jour, le bassin n° 1 est fréquentable à pied, le n° 2 "terrassable" mais le bassin n° 3 et surtout le grand bassin côté gauche présentent encore des boues très liquides. De ce fait, il est décidé d'attendre les mois de l'été avant de poursuivre les terrassements; ceux-ci devraient vraisemblablement pouvoir s'opérer dès fin août 2013. Durant cette période de ressuyage des boues des différents bassins, les barrières de sécurité seront maintenues tout autour du site »

Le programme des opérations à venir :

- Poursuite/ressuyage et séchage des boues : avril à fin août 2013
- Reprise probable des travaux : fin août 2013

Afin d'informer la population de ces avancées, il est proposé une réunion publique d'information le 03 juin à 18h00 en Mairie de Lormes.

2/ Etang du Goulot : fonctionnement estival 2013

La répartition des tâches entre la commune et la communauté de communes pour le fonctionnement 2013 sont récapitulées dans le contrat suivant que Monsieur le Maire demande d'accepter :

CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ETANG DU GOULOT DURANT LA SAISON 2013

Entre,

La Communauté de Communes des Portes du Morvan, représentée par son président, Jean Sébastien HALLIEZ

Et,

La Commune de Lormes représentée par son Maire Fabien BAZIN

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 / Modalités des répartitions des tâches pour l'entretien du site

Tâches à réaliser par la commune de Lormes :

- Tonte et nettoyage général de la plage 1 fois par semaine
- Tonte et nettoyage général du tour de l'étang 1 fois tous les 15 jours
- Tous les jours (6 jours / semaine) passage d'un agent communal pour vérifier que tout va bien, signaler tout problème, ramasser les déchets sur le tour de l'étang

Tâches à réaliser pour la communauté de communes des Portes du Morvan :

- Remise en état du site générale avant la saison (nettoyage de la plage par le chantier d'insertion et mise en place de sable supplémentaire, remise en place des gravillons sur le haut des chemins)
- Collecte des ordures ménagères quotidienne (toilettes + parking pêcheur)
- Nettoyage des sanitaires tous les jours (5 jours/semaine) en juillet et août et deux fois par semaine en juin et septembre

2 / Modalités financières

Pour l'accomplissement des tâches d'entretien, la communauté de communes des Portes du Morvan s'engage à verser à la commune de Lormes la somme de 1 050 € dès le mois de septembre 2013 après présentation du titre de recettes.

3/ Surveillance de baignade

La surveillance de baignade incombe exclusivement à la commune de Lormes. Elle sera mise en place à partir du mois de juillet jusqu'en début septembre pendant 6 jours par semaine sur la tranche horaire 15h-18h (soit 3 heures).

4/ Mise à disposition supplémentaire de terrain

La commune de Lormes met à disposition à la communauté de communes des Portes du Morvan de manière temporaire la parcelle BC 128 pour accueillir **exclusivement les campeurs lors du championnat de canoë kayak qui se tiendra dans la semaine 30**. Par ailleurs, la communauté de communes pourra l'utiliser pour la nettoyer dès qu'elle le souhaitera.

5/ Réalisation des affichages

La communauté de communes des Portes du Morvan s'engage à effectuer les documents d'information nécessaires et à les afficher après validation de la commune de Lormes.

6/ Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour la saison estivale 2013, c'est-à-dire de juin 2013 à septembre 2013. Des avenants au contrat pourront être signés pendant cette période.

Pour la commune de Lormes, M. Fabien BAZIN

Pour la Communauté de communes des Portes du Morvan, M. Jean Sébastien HALLIEZ

3/ Répartition financière de l'aide aux associations 2013

Monsieur le Maire propose d'accepter la répartition financière aux associations qui suit :

	2012	2013	Commentaires
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	3000	0	Pas de voyage prévu cette année
FESTIVAL DE LA CHANSON	13700	13700	Même somme que l'année précédente
COMPAGNIE DU GLOBE	3000	3000	Même somme que l'année précédente
COMITE DE JUMELAGE	2000	2000	Même somme que l'année précédente
ECURIE MORVAN DES LAC	2000	3000	1000 € supplémentaires cette année cause grande manifestation
MORVAN EAUX VIVES	2000	2000	Même somme que l'année précédente
TOP ESCALADE	1775	300	En 2012: participation à réfection de salle
COMITE DE DEVELOPPEMENT	1600	1600	Même somme que l'année précédente
LORMES EN FETE	1500	1500	Même somme que l'année précédente
LORMES TENNIS CLUB	1500	1500	Même somme que l'année précédente
AAASSL	1383	0	La commune prend en charge directement les trajets pour la piscine
CHORALE MAGNIFICAT	1200	0	Pas de dossier déposé cette année
AINES RURAUX (GENERATION MOUVEMENT)	1000	1000	Même somme que l'année précédente
LA PLAQUE DES GOUTS	1000	1000	Même somme que l'année précédente (fête de la musique)
Association Familiale Lormoise	500	500	Même somme que l'année précédente
AMIS HOPITAL	300	300	Même somme que l'année précédente
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	300	300	Même somme que l'année précédente
BATTERIE MUNICIPALE	150	160	10 € supplémentaires dus à l'augmentation des assurances
BIBLIOTHEQUE DE LORMES	150	0	2012 pour jumelage Bibliothèque Strasbourg
AMICALE SAPEURS POMPIERS	100	100	Même somme que l'année précédente
COMICE	50	50	Comice Val du Beuvron
LIGUE DROIT S DE L'HOMME	15	15	Même somme que l'année précédente
PREVENTION ROUTIERE	15	15	Même somme que l'année précédente
CULTURE LOISIRS DECOUVERTES	500	500	musculaton
ASSO DU CARREFOUR	1000	1000	Même somme que l'année précédente
COLLEGE PAUL BARREAU	0	1000	Voyage scolaire
ASSOCIATION TGV	0	100	Soutien à la communication
TOTAL	39738	34640	

De plus la commune réserve une enveloppe financière pour les cotisations et contributions dues à :

- La Camosine : financement identique à celui décidé en 2012
- La fête des voisins : 350 €
- OXFAM : possible prise en charge de frais d'organisation
- Fête de la musique : prise en charge de frais d'organisation

4/ Divers projets d'investissement : demande de subvention exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à demander auprès du ministère de l'intérieur une subvention de 5 000 € pour le programme intitulé « Murs communaux » qui porte le numéro P/ 2012.06 et dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses €		Recettes €	
Travaux	24 865.91	DCE	5 000
		Ministère Intérieur	5 000
		Autofinancement	14 865.41
TOTAL HT	24 865.91	TOTAL	24 865.91

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

5/ Point sur le logement

Face à une demande persistante, il est apparu nécessaire de dresser un bilan de la situation du logement et singulièrement celle du logement social sur la commune.

Les besoins de logements à loyer modéré devraient se développer dans les semestres qui viennent, du fait de la crise et, notamment, de l'arrivée de nouveaux habitants contraints de quitter des zones urbaines dans lesquelles le coût du logement est plus élevé. Les classes moyennes, comme le démontre les études de l'INSEE sur l'évolution de la démographie dans le nord de la Nièvre, sont également concernées.

Un recensement des locations de ce type a été fait dans la commune de Lormes. Une analyse des modalités de traitement des dossiers correspondants a été effectuée en lien avec les acteurs concernés et les deux organismes HLM de la Nièvre

1- Inventaire des logements locatifs (organismes HLM et collectivités)

- Organismes HLM :

LOGIVIE (SA HLM) : 12 logements

NIEVRE HABITAT (OPH) : 13 logements (p.m. 6 à Dun) dont 1 F2 vacant et 1 F3 vacant

- Patrimoine municipal : **12 logements** dont 8 vacants (mauvais état)

- Patrimoine communautaire : **4 logements** dont 1 studio vacant

Total du parc locatif HLM et collectivités : 41 dont 11 vacants.

Taux d'occupation : 72 %

Raisons de la vacance :

- logements en mauvais état (8) et 1 lié à l'activité.
- insuffisance de l'information.

2- Travaux et entretien.

Des travaux importants devront être réalisés dans les biens communaux.

L'étude Village Avenir réalisée par le CDHU et la CCPM donne des indications techniques et financières précieuses sur ce point.

Nièvre Habitat a accueilli positivement la possibilité de remettre en état et de gérer une partie du patrimoine municipal (Le Moulin soit 5 logements). Le Maire pourrait recevoir délégation pour conduire cette négociation et signer l'accord avec cet organisme HLM.

3- Traitement de la demande et de l'offre.

- Situation actuelle :

la commune ne traite pas activement ce sujet et confie l'ouverture et le suivi des dossiers au Centre Social ;

l'action du Centre est essentiellement l'enregistrement des demandes.

- Projet :

la commune de Lormes envisage de reprendre, en lien étroit avec le Centre Social, la maîtrise de ce sujet sensible et notamment la mise à disposition et le suivi des dossiers d'inscription des demandeurs ;

l'information doit circuler entre les communes de la CCPM selon des modalités à déterminer, compte tenu du rôle joué par le Centre Social.

Une délégation a été donnée au maire pour conduire les négociations avec Nièvre habitat pour les travaux et la gestion de l'immeuble communal situé au Moulins. Toute convention sera soumise au vote lors d'un prochain conseil municipal.

6/ Questions diverses

- Scolarisation d'enfants en dehors de la commune : nous avons demandé des informations complémentaires à l'Ecole Sainte Chantal pour savoir si les enfants qui y sont scolarisés répondent aux critères fixés par la loi.